

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 23 mars 2015

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2015 convoquée le 11 mars 2015**

*Présents Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Mathieu CARAYOL, Jean-Louis CLAUZET, Eva de SIMORRE, Milène GALY, Dominique JALLIER, Nadine LLORENS, Hélène POUJOL, Jean SERRANO, Jean-François SPRIET*

*Absents :*

*Pouvoir :*

*Secrétaire de séance :Eva De Simorre*

---

**Approbation du compte rendu de la réunion du 4 mars 2015**

Le compte rendu de la réunion du 4 mars 2015 est adopté à l'unanimité

**Comptes rendus des réunions des délégués**

- Communauté de Communes du Canton de Varilhes par J.F.SPRIET

Réunion essentiellement consacrée au budget.

- Taxes : sans changement CFE (entreprises) 36.71% - Taxe habitation 8.52% - Taxe foncier non bâti 5.47%
- Taxe d'enlèvement ordures ménagères : +2% à 13.24% (incidence des « avancées sociales »)
- Budget sans problème ; le Pôle Culturel sera probablement autofinancé après 1 466 000 € de subventions
- Les financements sociaux se poursuivent avec une participation qui correspond à 200€/jour pour les utilisateurs du foyer logement Bleu Printemps, les crèches, les centres de loisir... Le budget prévoit également la prise en charge du périscolaire pour Vira et Calzan (6 000 €).
- L'endettement reste très faible (63 € d'amortissement de la dette par habitant)
- La Communauté de Communes du Canton de Varilhes relance le marché de travaux de voirie pour la période 2015-2019
- Nouvelle tarification pour le chapiteau : 300 m<sup>2</sup> = 650 € (tarif complet disponible en mairie)

- Conseil école par Hélène Poujol :

- Effectif actuel 101 élèves (détail sur le site Vira.fr)
- Pour la rentrée 2015 : 14 départs et 11 à 15 arrivées – effectif toujours limite
- Présentation des projets d'école
- Demande de la mise en place, par le SIVOM, d'un certificat d'inscription, préalable à la rencontre avec les enseignants.
- Demande de maintien de la subvention à la coopérative scolaire
- Pb de l'organisation des écoles par temps de neige (absence de transports scolaires)
- Demande aux mairies : Pour Vira problème de la sonnette à régler

- SIVOM par Hélène Pujol et J.F. SPRIET :

- Cantine : la qualité est médiocre et le SIVOM relance un appel à concurrence sous la responsabilité d'Alain NAUDI, maire de Calzan.
- Présentation, par la commune de Laroque d'Olmes (MM Laffont et Pujol), de leur projet : autour de leur cuisine neuve surcapacitaire et déficitaire. L'objectif est de réaliser 800/1000 repas par jour avec des produits frais et en approvisionnement local. La volonté est de constituer un SPL (société publique locale) où le SIVOM serait associé, échappant ainsi aux contraintes des marchés publics. Prix des repas autour de 4.22 €. Le projet est séduisant, mais doit être retravaillé car il présente des risques importants quant à la perte financière (prise en charge par Laroque aujourd'hui) et la pérennité de l'entreprise. Un bilan prévisionnel présenté à l'équilibre ne semble pas crédible. Un repas de ce type, en collectivité coûte sans subvention autour de 7.50 € et nous resterions avec une perte prévisionnelle de plusieurs centaines de milliers d'euros ! A suivre...
- Problème du transfert des Alae demandé par DUN : Monsieur Cassado, responsable enfance/petite enfance de la CC du Pays de Mirepoix pense que c'est à la fois impossible et absurde. Il faut conserver le fonctionnement actuel (y compris le mercredi après midi dans le cadre de centres de loisirs périscolaires). La communauté de communes est prête à aider le SIVOM pour la gestion et la pédagogie (dans le cadre d'une convention de 2 ans).

## Budget 2015

Au préalable, le maire donne une information importante pour ce budget : Il pourrait y avoir une remise en cause du taux de TVA à 5.50 % retenu pour le projet de réhabilitation du logement social en fonction des travaux réalisés (isolation, agrandissement...soumis à des taux de TVA de 5.5% – 10% – 20%). Source : le service de la DDT qui avait accordé une TVA à taux réduit en 2013. Le budget a donc été revu en fonction de ces informations (voir tableau de calcul de la TVA). L'incidence serait de 6000 € environ compensés 2 ans plus tard par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

- **Vote des taxes** : en raison de la baisse des dotations de l'état, il est souhaitable de revoir légèrement les taux d'imposition pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti ; la commune a actuellement des taux légèrement inférieurs aux autres communes des environs sur ces deux points. Voir tableau de détail.

Les taux proposés sont les suivants :

- TH 13.67 % (+2%)
- TF 21.28 % (sans changement)
- Foncier non bâti : 91.95% (+2%)

Le conseil vote ce taux à l'unanimité.

- **Vote des subventions** : proposition

Subv aux assoc	<b>2 470,00</b>
<i>ADAPEI</i>	<i>80,00</i>
<i>Chasse</i>	<i>80,00</i>
<i>Comité des fêtes</i>	<i>1 800,00</i>
<i>Assoc Zart en Douc</i>	<i>100,00</i>
<i>Assoc pêche</i>	<i>60,00</i>
<i>Z'Agités du Vocal</i>	<i>80,00</i>
<i>Resto du Cœur</i>	<i>100,00</i>
<i>ANA</i>	<i>20,00</i>
<i>Subventions diverses</i>	<i>150,00</i>

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La proposition de budget 2015 est analysée en détail.  
La vue d'ensemble est reprise ci-dessous :

<b>Budget 2015 - fonctionnement</b>			
	<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>
Impôts et taxes	58 312	Personnel	35 254
Dotations et participations	41 508	Générales	37 051
Autres	8 252	Regroupement + Sivom (hors périscolaire)	17 864
		Subventions assoc	2 470
		Indemnités élus	4 500
		Divers	1 811
		Charges financières	7 270
		Compensation taxe habitation	7 298
<b>Total recettes courantes</b>	<b>108 072</b>	<b>Total dépenses courantes</b>	<b>113 518</b>
<b>Résultat courant de fonctionnement</b>	<b>-5 446,00</b>		
<b>Total recettes courantes</b>	<b>108 072</b>	<b>Total dépenses courantes</b>	<b>113 518</b>
Résultat fonctionnement reporté	76 226	Virement à la section investissement	71 156
Divers exceptionnel	692	Dotations aux amortissement	316
<b>Total recettes</b>	<b>184 990</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>184 990</b>

<b>Budget 2015 - investissement</b>			
	<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>
Subventions investissement	25 150	Immobilisations incorporelles	1 000
Dotations/taxes	2 612	Immobilisations corporelles	84 034
		Remboursement capital emprunt	13 600
Opérations patrimoniales	9 306	Opérations patrimoniales	9 306
		Autres immobilisations financières	600
<b>Total recettes courantes</b>	<b>37 068</b>	<b>Total dépenses courantes</b>	<b>108 540</b>
<b>Résultat courant investissement</b>	<b>- 71 472</b>		
<b>Total recettes courantes</b>	<b>37 068</b>	<b>Total dépenses courantes</b>	<b>108 540</b>
Excédent fonctionnement 2014 reporté	10600	Déficit investissement 2014 reporté	10 600
Virement de la section fonctionnement	71156		
Amortissement	316		
<b>Total recettes</b>	<b>119 140</b>	<b>Total dépenses</b>	<b>119 140</b>

Le projet est adopté à l'unanimité.

## **Parts du groupement forestier**

La commune a appris incidemment que le groupement forestier se réunissait le 27 juin en AG à la mairie !

La commune souhaite depuis longtemps faire partie de ce groupement, et pour ce faire acquérir quelques parts.

D'autre part, il semble que le groupement forestier souhaite confier la gestion à un membre du conseil, ce qui nécessite l'entrée de la commune dans le groupement.

Mme de Simorre signale qu'elle possède 27 parts, qu'elle souhaite vendre.

Dans ces conditions, et hors la présence de Madame de Simorre, le conseil propose à l'unanimité que la commune fasse une proposition de rachat (à titre indicatif, les 2 dernières transactions connues ont été réalisées à 3 € la part pour l'une et à 4 € la part pour l'autre.)

## **Fonds d'amorçage**

Ce fonds compense partiellement le coût de la réforme des rythmes scolaires.

Le coût est supporté par le SIVOM, mais le fonds est versé à la commune.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour le reversement au SIVOM des montants reçus.

L'écriture est intégrée au budget.

## **Vérification des poteaux incendie de la commune**

Les deux poteaux ont été vérifiés par le SMDEA.

Il apparaît que les poteaux sont conformes, mais que le réservoir n'a pas la capacité requise. Cette réserve n'avait jamais été faite auparavant alors que l'installation n'a pas été modifiée.

Jean Serrano essaiera d'éclaircir ce point.

## **Prochaines réunions du CM :**

29 avril – 20 mai – 17 juin – 16 juillet

## **Elections départementales**

Organisation des permanences pour les 22 et 29 mars

## **Question diverse :**

Notre employée communale est arrêtée pour une durée de plusieurs semaines.

Un remplacement sera mis en place dès que possible (dans le cadre de l'assurance souscrite par la commune).

*NB sur la TVA : la perception (perceptrice et responsable TVA), rencontrée le 23 mars, pense que le projet est bien soumis à TVA à 5.50 % soit par nature, soit à travers un budget annexe et la technique de la « livraison à soi même ». Cette seconde option est néanmoins lourde et contraignante. Elle nous informe du résultat de ses investigations dans les tout prochains jours.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h